



## COMMUNIQUE DE PRESSE Paris, Avril 2021

### **Des associations demandent une enquête de l'ONU sur les violations des droits des mineurs non accompagnés en France**

**Le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) et Kids Empowerment ont, avec le soutien d'associations et de collectifs citoyens, saisi le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) afin de dénoncer les violations graves et systématiques des droits des mineurs non accompagnés (MNA) observées en France. Cette saisine, déclarée recevable par le Comité, ouvre la possibilité d'une enquête qui serait une étape clé vers la réforme du cadre réglementaire actuellement en vigueur en France et l'évolution de pratiques locales condamnables.**

Sur la base des informations transmises dans la saisine rédigée par Maître Camille Oberkamp et Maître Delphine Mahé, avocates au Barreau de Paris et membres de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, les associations demandent au Comité des droits de l'enfant de :

- Diligenter une enquête sur les violations commises par la France, État signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, vis-à-vis des droits énoncés dans cette convention dans le cadre de l'accueil et de la prise en charge des MNA présents sur le territoire national ;
- formuler des observations et recommandations nécessaires à la protection des droits de ces enfants ;

Pour appuyer leurs demandes, les associations ont fourni au Comité de nombreuses données quantitatives et qualitatives, y compris des éléments concrets issus d'expériences de terrain illustrant des violations graves et systématiques des droits des MNA par la France, et notamment leur droit à une protection inconditionnelle. L'accès aux soins, à l'hébergement ou encore à l'éducation sont également abordés dans le document de 80 pages, qui conclut sans équivoque qu'en France, les droits de ces mineurs privés de la protection de leur famille ne sont pas respectés.

La saisine attribue les violations dénoncées à deux facteurs principaux : le déni de minorité dont sont victimes ces enfants et qui les prive du dispositif national de protection de l'enfance, et les inégalités de traitement de ces enfants au sein du territoire français.

Par ailleurs, l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles allouées par l'État aux départements responsables de la prise en charge de ces enfants, associée à l'absence d'une autorité de contrôle ou de coordination nationale effective, fragilisent tout effort de protection des droits de ces enfants particulièrement vulnérables.

Tandis que des milliers de MNA présents sur le territoire français voient leurs droits bafoués quotidiennement, l'intervention du Comité des droits de l'enfant doit aboutir à la reconnaissance légale d'une "présomption de minorité". Malgré les recommandations du Conseil Constitutionnel, de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité lui-même, celle-ci fait aujourd'hui défaut en France. Elle permettrait pourtant de faire enfin primer la protection de l'enfance sur toute autre considération (y compris la lutte contre l'immigration irrégulière), dans le respect de "l'intérêt supérieur de l'enfant".

Actuellement, des milliers de mineurs non accompagnés ne peuvent compter que sur l'aide des associations et de collectifs citoyens engagés, alors que chacun d'entre eux devrait relever, comme tout mineur présent sur le territoire, de la protection de l'enfance à la charge des pouvoirs publics français.

#### Les signataires :

- les organisations requérantes
  - *le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE)*
  - *Kids Empowerment*
- leurs partenaires
  - *l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH)*
  - *Les Etats Généraux des Migrations (EGM)*
  - *Médecins Sans Frontières (MSF)*
  - *Sororité, Solidarité, Accueil (SOROSA)*
  - *Utopia 56*

#### Contacts:

Madame Armelle LE BIGOT-MACAUX

Présidente du *COFRADE*

Madame Anne-Elizabeth PERON et Madame Lysiane COPIN

Chargées de plaidoyer et communication au *COFRADE*

Adresse e-mail : [contact@cofrade.org](mailto:contact@cofrade.org)

Numéro de téléphone : 01 45 81 09 09

Adresse internet : <https://www.cofrade.org/>

Monsieur Christophe-Claude CHARLES-ALFRED

Président de *Kids Empowerment*

Adresse e-mail: [christophe.charles.alfred@kidsempowerment.org](mailto:christophe.charles.alfred@kidsempowerment.org)

Numéro de téléphone : 06 41 575140

Adresse internet : <https://kidsempowerment.org/fr/>

Madame Camille OBERKAMPF

Avocat au barreau de Paris et membre de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme

E-mail : [coberkampf@oberkampf-avocats.com](mailto:coberkampf@oberkampf-avocats.com)

Numéro de téléphone : 01 88 32 03 55

Madame Laurie BONNAUD

Chargée de communication Mission France de *Médecins Sans Frontières*

Adresse e-mail : [msff-france-com@paris.msf.org](mailto:msff-france-com@paris.msf.org)

Numéro de téléphone 06 76 61 97 80

Adresse internet : <https://www.msf.fr/>